



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CENTRE TARN

- Article L5211-10 du CGCT  
- Délibération 2026-23 du 02 avril 2026

DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION  
N°2026-35  
DU MARDI 26 MAI 2026

**Présents** : MMES. Véronique MARAVAL, Marie-Claude ROLLAND, Sylvie BASCOUL, MM. Fabrice MARCUZZO, Sylvian CALS, Jacques BROSSARD.

**Excusé** : M. Jean-Luc CANTALOUBE.

**Objet de la décision** : Virement de crédits – Budget principal

Le Bureau a délégué pour valider les décisions de virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections dans le cadre de la fongibilité.

Considérant le manque de crédits tant en dépenses qu'en recettes sur l'opération 155 – Opération Façades, il convient de virer les crédits suivants

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	MONTANT
155 – Opération Façades – 20422 (subvention d'équipement versées)	+8 600€
RECETTES	MONTANT
155 – Opérations Façades – 1312 (subvention d'investissement de la Région)	+ 4 000€
155 – Opérations Façades – 13141 (subvention d'investissement des communes membres)	+ 4 600€

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame la Présidente à signer.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

La Présidente  
Véronique MARAVAL

Communauté  
de Communes  
Centre Tarn